MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 30 OCT. 2026

La Ministre

N/Réf : SCR/2026D/370
V/Réf :

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Après plusieurs mois de négociations particulièrement intenses sur la future Politique agricole commune (PAC), je souhaite vous rendre compte directement des avancées que la France a obtenues au Conseil sur l'orientation générale partielle adoptée sur les règlements PAC et OCM pour la période 2028-2034.

Ces résultats ne sont pas le fruit du hasard. Ils sont le résultat d'un combat politique constant, conduit avec détermination par la France depuis le premier jour des négociations, pour préserver une PAC forte, commune et protectrice, au service de nos agriculteurs et de notre souveraineté alimentaire.

1. **Nous avons d'abord empêché la dilution de la PAC dans une politique européenne devenue trop transversale.**

Dès le début des négociations, nous avons refusé que les dispositions spécifiquement agricoles soient renvoyées dans le règlement transversal et discutées dans une enceinte qui n'est pas celle des ministres de l'Agriculture.

J'ai, dans ce combat, construit une coalition d'une vingtaine d'États membres pour demander la réintroduction, dans les règlements PAC et OCM, des dispositions agricoles que la Commission avait initialement intégrées dans le règlement transversal.

La France a ainsi obtenu de **préserver la singularité de la PAC au sein des politiques européennes**. C'est un enjeu politique majeur : les questions agricoles doivent continuer à être traitées par les ministres de l'Agriculture, dans le cadre d'une politique agricole clairement identifiée.

Nous avons également obtenu que les recommandations de la Commission européenne qui préciseront les modalités de mise en œuvre de la PAC pour chaque Etat membre soient **juridiquement non contraignantes** et **non modifiables** en cours de programmation.

C'est une garantie essentielle de stabilité et de visibilité pour nos agriculteurs. Ils doivent pouvoir engager leurs exploitations, leurs cultures et leurs projets dans la durée, sans craindre que les règles changent en cours de route.

.../...

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 49 55

2. **Nous avons ensuite défendu le caractère véritablement commun de la PAC.**

La France a alerté sur toute évolution qui conduirait à une renationalisation excessive des aides et, demain, à une concurrence déloyale entre agriculteurs européens.

Nous avons obtenu que **l'aide de base au revenu** demeure **financée à 100 % par des crédits européens**.

Nous avons également obtenu la réintégration d'un **cadre commun de définition de** l'« **agriculteur actif** », condition indispensable pour que les mêmes principes d'éligibilité aux aides de la PAC s'appliquent partout en Europe et que le bénéfice des aides reste bien destiné à ceux qui exercent réellement une activité agricole.

3. **Nous avons également obtenu la reconnaissance des spécificités de notre modèle agricole et de nos territoires.**

Avec l'Espagne et le Portugal, la France a obtenu la réintégration du règlement **POSEI**, indispensable à l'agriculture nos territoires ultramarins et à la prise en compte de ses contraintes et de ses réalités propres, ainsi que le principe d'un financement spécifique à 100% avec des crédits européens.

Dans les toutes dernières heures de la négociation, nous avons aussi obtenu le maintien du **principe de transparence pour les GAEC**.

J'y tenais particulièrement. Les GAEC constituent une spécificité importante de notre agriculture : ils permettent à plusieurs exploitants de mutualiser leur travail, leurs outils et leurs risques tout en conservant le bénéfice individuel des aides de la PAC. Leur prise en compte devait être préservée dans la future PAC. Elle le sera.

4. **Nous avons enfin obtenu des garanties pour préparer l'avenir de notre agriculture.**

Le renouvellement des générations reste l'une de nos priorités absolues. Nous avons notamment obtenu le **maintien du caractère obligatoire de l'aide complémentaire aux jeunes agriculteurs**, sous une forme forfaitaire, ainsi que la possibilité de la verser pendant plusieurs années après l'âge limite « jeune agriculteur » dépassé.

Nous avons obtenu le **renforcement des dispositifs d'aides structurantes,** notamment les aides couplées et les interventions sectorielles, permettant de favoriser le développement de filières stratégiques ou de répondre à leurs difficultés, dans l'objectif d'améliorer leur compétitivité et notre souveraineté alimentaire.

Nous avons également obtenu la possibilité de **majorer les aides sur les premiers hectares de toutes les exploitations**,selon la logique du paiement redistributif en vigueur dont dépend la compétitivité de nombreuses exploitations françaises, notamment dans les filières de l'élevage.

Ces outils sont indispensables pour soutenir la compétitivité de nos exploitations, conforter nos filières et renforcer notre souveraineté alimentaire.

Sur l'adaptation au changement climatique, la proposition de la Commission maintient l'ambition de la PAC actuelle, à travers des obligations réglementaires d'une part (la conditionnalité environnementale des aides[1]) et des dispositifs volontaires[2] d'autre part. La France a défendu une approche plus ambitieuse, fondée sur l'accompagnement des agriculteurs plutôt que sur l'accumulation de contraintes. Nous avons ainsi obtenu des modalités de mise en œuvre des **aides agroenvironnementales et climatiques plus flexibles et plus simples, pouvant intégrer des paiements incitatifs**.

.../...

[1] Rebaptisée « Gestion agricole durable » et intégrant les futures « Pratiques de protection » (qui remplacent les actuelles « Bonnes conditions agroenvironnementales et climatiques » - BCAE) et les actuelles Exigences réglementaires en matière de gestion).

[2] Les futures « Actions agroenvironnementales et climatiques » (AAEC) qui fusionnent les actuels dispositifs « Ecorégime » et « Mesures agroenvironnementales et climatiques » (MAEC).

J'ai également porté personnellement devant le Conseil une initiative saluée par plusieurs autres ministres ainsi que le Commissaire Hansen lui-même, visant à exploiter les fonds européens **pour investir dans des projets hydrauliques multi-usages** afin de développer l'accès à l'eau dans les territoires. En matière agricole, il s'agit de renforcer la résilience des exploitations faces aux aléas climatiques dans une logique d'optimisation de l'usage de l'eau.

Notre ligne est claire : nous devons donner aux agriculteurs les moyens d'adapter leurs pratiques et leurs exploitations, en reconnaissant leurs efforts et en les accompagnant dans la durée.

5. **Enfin, nous avons obtenu des mesures de simplification très concrètes.**

Dans les dernières heures de la négociation, une coalition de plus de quinze États membres, conduite par la France que je représentais, a permis d'introduire dans la réglementation le principe d'une **présomption de conformité pour les contrôles portant sur le droit d'exploiter les terres** bénéficiant déjà d'un soutien au revenu.

Cette mesure répond à une attente très concrète de nos agriculteurs : moins de contrôles redondants, moins de démarches inutiles et davantage de confiance dans ceux qui font vivre notre agriculture.

Ces résultats sont importants. Mais je veux être très claire : le combat n'est pas terminé.

L'orientation générale obtenue au Conseil constitue une étape politique majeure. Elle devra désormais être défendue et précisée dans le cadre des négociations entre le Conseil de l'UE et le Parlement européen, qui continueront de mobiliser les autorités françaises dans les prochains mois, sous présidence lituanienne.

Et surtout, une bataille décisive nous attend : **celle du budget de la PAC**.

Nous avons obtenu des garanties sur les règles de mise en œuvre des dispositifs d'aide de la PAC. Le Président de la République portera désormais l'exigence d'un budget suffisant lors des négociations entre chefs d'État et de gouvernement sur le prochain cadre financier pluriannuel.

La position française est sans ambiguïté : une PAC forte exige un budget à la hauteur de ses ambitions.

Nous ne pouvons pas demander à notre agriculture de produire, de nourrir, de transmettre, d'investir, de s'adapter au changement climatique, de contribuer à notre souveraineté et de répondre aux attentes de la société européenne sans lui donner les moyens nécessaires.

Nous avons livré une première bataille. Nous avons obtenu des résultats concrets. Il nous appartient désormais, collectivement, de les consolider et de gagner celle du budget.

Je sais pouvoir compter, dans ce combat, sur la mobilisation des parlementaires français au Parlement européen.

Notre agriculture mérite une PAC forte, commune, protectrice et ambitieuse.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Annie GENEVARD